



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME. GIBERT (C.C. DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés** : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) ; MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES  
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents** : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

**Date de la convocation** : 23 JUIN 2022

**Secrétaire de séance** : MME GIBERT

### **D2022-56 – Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain située sur l'emprise du siège de la C3G à Decoset**

Cette convention intervient dans le cadre de la poursuite de la politique de Decoset pour un territoire engagé dans l'économie circulaire et visant la préservation des ressources.

70 000 t/an de déchets verts (apports en déchèterie, porte à porte et déchets des collectivités) sont gérés par Decoset. Dans le cadre de son plan d'actions pour « Passer des déchets verts aux ressources végétales locales », un des axes de travail de Decoset est de mieux communiquer sur les déchets verts/ressources auprès des habitants et des élus, de promouvoir les bonnes pratiques de gestion des jardins moins productrices de déchets verts, grâce à la mise en place sur ses déchèteries de lieux de sensibilisation à la gestion in situ des ressources végétales.

Decoset a créé un premier jardin pédagogique en 2020 sur sa déchèterie de Plaisance-du-Touch. Ce type de jardin « zéro déchet » permet notamment de montrer que les déchets verts sont des ressources et de présenter des alternatives concrètes de gestion autonome des déchets verts. Fort du succès et de l'intérêt de ce premier jardin, Decoset souhaite ainsi mailler son territoire de jardins pédagogiques « mon jardin zéro déchet ».

Decoset assure la conception, la réalisation et l'animation de cinq jardins pédagogiques et un espace de démonstration. L'un des jardins est envisagé au niveau du siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G).

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20220630-D2022-56-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Ces jardins pédagogiques sont utilisés à la fois par Decoset et par les EPCI adhérents pour leurs actions de sensibilisation.

La C3G s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, la parcelle de terrain nécessaire à la création du jardin pédagogique sur l'emprise du terrain de son siège situé 1 rue du Girou à Gragnague.

Ladite convention définit ainsi le cadre général et les conditions particulières d'application des modalités d'accès au site, les conditions d'aménagement et d'entretien du site, les obligations des parties et des dispositifs de communication associés.

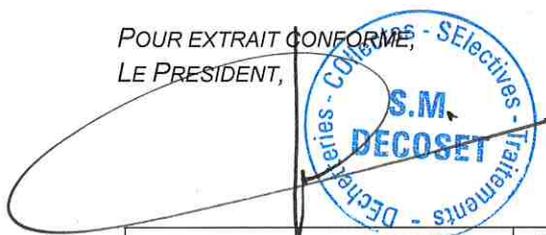
Il convient par ailleurs de noter que la présente convention n'a pas d'impacts financiers.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise à disposition d'une parcelle de terrain située sur l'emprise du siège de la C3G à Decoset,
- **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	5	16
Votants	9	5	16
Pouvoirs	2	0	2
<b>Total de voix</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20220630-D2022-56-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022